



10 octobre 2014

A propos de la réforme territoriale

document n°3

Bernard AUBRY

L'Alsace seule ou bien unie ?

Les députés ont adopté en première lecture, en juillet, le principe d'un découpage du territoire métropolitain en 13 régions. Dans cette configuration l'Alsace serait réunie à la Lorraine et à la Champagne-Ardenne. Ce découpage sera peut-être ultérieurement amendé puisque la procédure parlementaire n'en est qu'à ses débuts. Quoiqu'il en soit, une fusion de l'Alsace, que ce soit avec une ou plusieurs régions, conduirait à changer notablement les indicateurs statistiques auxquels on est plus ou moins familier. Le classement des régions serait modifié de façon significative, ce qui, au plan de l'image, peut ne pas être anodin, en particulier pour des investisseurs. Que restera-t-il des spécificités régionales si chaque région doit se fondre dans un ensemble deux ou trois fois plus grand ?

Dans ce document on se propose de mettre en évidence certains résultats élémentaires établis – 1) pour chacune des trois régions prises isolément - 2) pour l'ensemble des trois régions tel qu'il est actuellement projeté – 3) pour l'ensemble Alsace-Lorraine si la fusion de ces deux seules régions devait se faire. L'Île-de-France n'étant pas concernée par cette réforme, chacun des territoires est comparé à *l'ensemble des régions de province*. Les résultats sont issus d'exploitations effectuées sur les recensements de la population, sachant que la dernière livraison de données détaillées concerne l'année 2011. On cherchera à adapter les indicateurs aux domaines qu'ils sont censés caractériser, c'est pourquoi, on fournira tantôt des effectifs, tantôt des pourcentages de structure ou de variation, tantôt des indicateurs de spécificité ou des rangs lorsqu'il s'agit de classer les régions entre elles.

Les indicateurs présentés dans ce document pour cinq territoires sont disponibles pour chacune des régions actuelles et pour chacune des « grandes régions » telles qu'établies dans le projet voté en première lecture par le Parlement. Ils seront mis en ligne sur le site de l'APR

<http://www.apr-strasbourg.org/>. Leur examen permet de se rendre compte, sur un certain nombre de variables essentielles, dans quelle mesure les régions destinées à fusionner sont ou non complémentaires, il permet aussi de regarder la situation de l'Alsace avec une certaine distance.

Faut-il souligner que la statistique ne peut prétendre à l'exactitude ? Elle doit en revanche avoir l'ambition de réduire les incertitudes, de façon à fixer des repères et, par conséquent, de mieux éclairer la prise de décision.

Documents mis en ligne sur le site de l'APR relatifs à la réforme territoriale

Jean-Alain HERAUD – *La fusion de l'Alsace et de la Lorraine : réflexions et polémiques*
(Document n°1)

<http://www.apr-strasbourg.org/detail-document-626-Alsace-Lorraine-reflexions-ou-polemiques.html>

Henri NONN – *Alsace et Lorraine : se donner le temps de s'informer* (document n° 2)

<http://www.apr-strasbourg.org/detail-document-627-Alsace-Lorraine--le-temps-de-s-informer.html>

Autres dossiers

Bernard AUBRY : *Le dynamisme comparé des régions « lotharingiennes »*

<http://www.apr-strasbourg.org/detail-document-622-les-regions--lotharingiennes.html>

Jean-Alain HERAUD – *La fusion de l'Alsace et de la Lorraine : présentation des enjeux au CESER- Colmar 29 septembre 2014- dossier réalisé avec le concours de François STROEFFLER-KERN, de Henri NONN et de Bernard AUBRY*

<http://www.apr-strasbourg.org/detail-document-632-Ceser--fusion--alsace-lorraine.html>

Plan

- 1- Ce que pèsent les territoires au plan démographique
 - 2- L'âge
 - 3- Le diplôme
 - 4- La situation de la population au regard de l'activité
 - 5- La catégorie socioprofessionnelle
 - 6- Pour aller plus loin
- Conclusion

1 - Ce que pèsent ces territoires au plan démographique

Les trois régions fusionnées seraient peuplées d'un peu plus de 5,5 millions d'habitants, ce qui placerait la nouvelle entité au quatrième rang des régions de province, derrière Rhône-Alpes-Auvergne, Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin. Dans une perspective européenne, cette région fusionnée aurait une taille idéale. En effet, Eurostat – l'institution statistique européenne - préconise pour les « grandes régions », appelées NUTS¹, une taille comprise entre 3 et 7 millions d'habitants (moyenne pour l'ensemble de l'Europe : 5,1 millions d'habitants). Mais compte tenu des nombreuses exceptions (la Corse, la Sarre, etc.), on ne saurait tenir comme contraignante la seule variable taille pour justifier un regroupement des régions.

Dans le cas d'une fusion, l'Alsace représenterait 33% de la population totale dans le cas d'une union à trois, à 44% dans le cas d'une fusion avec la seule Lorraine.

¹ Pour les besoins de la connaissance statistique, pour la confection d'analyses socioéconomiques, pour la définition des politiques économiques régionales, Eurostat a découpé le territoire en NUTS (Nomenclatures des unités territoriales statistiques). Trois niveaux de NUTS sont actuellement en vigueur. Le niveau NUTS1 (en moyenne 5,1 millions d'habitants) comprend les « grandes régions » (en Allemagne le Land), le niveau NUTS2 (1,8 millions d'habitants), à savoir les Régions pour la France, les Regierungsbezirk pour l'Allemagne, et les niveaux NUTS3 (les départements, les Kreise en Allemagne). Avec 13 régions (en incluant l'Île-de-France) prévues par la réforme régionale la métropole, nos « NUTS1 » auraient une population moyenne de 4,7 millions d'habitants. Malgré les règles préconisées, on observe de très grandes disparités au sein du territoire européen: le Land Rheinland-Westphalen est peuplé de 18 millions d'habitants, la région Nord-Ouest de l'Italie de 15 millions. A l'inverse les îles Åland (archipel finlandais, de langue suédoise), ne sont peuplées que de 26000 habitants ! http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/nuts_nomenclature/introduction

Tableau 1 – indicateurs démographiques

indicateur	année ou période	unité	Ensemble Province	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
Population	2011	milliers	51217	1852	2351	1336	5539	4203
variation sur 36 ans	1975-2011	milliers	8504	335	20	-1	354	355
Taux de variation annuel moyen	1975-2011	pour 1000	5,1	5,6	0,2	0,0	1,8	2,5
idem	2006-2011	pour 1000	5,3	4,0	1,3	-0,4	1,8	2,5
dont solde naturel	2006-2011	pour 1000	3,0	4,5	2,6	2,8	3,3	3,4
dont solde migratoire	2006-2011	pour 1000	2,3	-0,5	-1,3	-3,2	-1,5	-1,0
poids dans l'ensemble de la province	2011	%	100,0	3,6	4,6	2,6	10,8	8,2

Mode de lecture (colonne Alsace). La population de la région était en 2011 de 1852000 habitants, soit 335000 de plus qu'en 1975. En moyenne annuelle sur 36 ans, le taux de croissance a été de 5,6 pour mille. Sur la dernière période connue (2006-2011) la croissance est descendue à 4,0 pour mille : 4,5 au titre du solde naturel, -0,5 au titre du solde migratoire. En 2011, l'Alsace représentait 3,6% de la population de l'ensemble des régions de métropole.

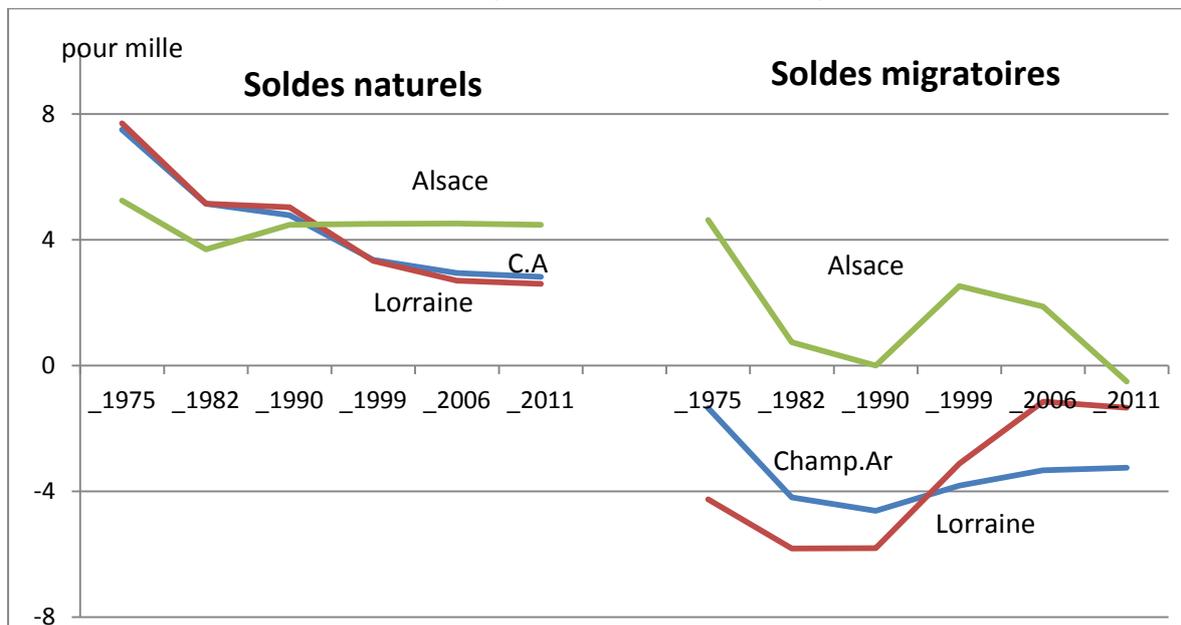
Le tableau 1 montre le dynamisme relatif de l'Alsace au regard de ses deux « promises ». En effet, en 36 ans, la région a vu sa population augmenter de façon significative (335000 habitants, soit +22%), alors que la Lorraine n'en a gagné que 20000 (moins de 1%). De son côté les effectifs de la Champagne-Ardenne sont restés sans changement. Sur le long terme, l'augmentation de la population de la « grande région » est donc due quasi-exclusivement à l'Alsace.

On sait que la variation de la population est la résultante du solde naturel (naissances moins décès) et du solde migratoire. Le graphique 1 compare sur le long terme ces deux indicateurs.

Sur le long terme, l'Alsace connaît une remarquable stabilité de son solde naturel (graphique 1), ce qui n'est pas le cas des autres régions où il a fortement régressé, avant de se fixer un peu au-dessous de 3 pour mille (remarque la remarquable proximité des courbes qui pratiquement se confondent). Plus que des différences de taux de mortalité et fécondité par âge, certes réels, ces écarts expriment avant tout des différences de structure par âge (voir plus loin §2)². Les évolutions des soldes migratoires, sur la période 1968-2011, sont plus complexes.

² L'Alsace qui se caractérisait dans le passé par des taux de fécondité relativement élevés est passée maintenant au-dessous de la moyenne. En revanche la surmortalité alsacienne (à âge donné) s'est progressivement résorbée.

Graphique 1 - Evolution des soldes naturels et migratoires dans les trois régions destinées à fusionner
(pour 1000 habitants en moyenne annuelle)



Convention d'écriture : _1975 correspond à la période 1968-75,... _1982 à la période 1975-1982 (il s'agit des périodes intercensitaires, du cycle de cinq ans pour le recensement annuel pour la dernière période)

Longtemps l'Alsace s'est distinguée par un apport migratoire net, parfois significatif. La région a connu un premier « trou d'air » au courant de la décennie 80, elle en accuse un second actuellement puisque, pour la première fois, elle enregistre dans ses échanges avec l'extérieur (avec le reste de la France et l'étranger) un plus grand nombre de départs que d'arrivées.

De son côté la Lorraine, qui avait réussi à réduire progressivement son solde migratoire négatif grâce probablement aux opportunités d'emplois proposées par le Luxembourg, connaît une inflexion défavorable depuis 2006. Quant à la Champagne-Ardenne, son déficit est permanent sur les 40 dernières années.

Les chiffres de population donnés pour 2013 (1,861 millions d'habitants pour l'Alsace) ne semblent pas confirmer l'accentuation de la dégradation du solde migratoire. Sur les deux dernières années où l'information est disponible, l'augmentation de la population (9000 habitants) correspond à peu près au solde naturel, ce qui laisse augurer d'un retour à équilibre des échanges migratoires. Mais les chiffres demandent à être confirmés sur un plus long terme.

Le dynamisme comparé des régions peut être aussi observé à travers des classements. Le tableau 2 place chaque territoire par rapport à l'ensemble des régions de province. On propose quatre classements pour quelques variables démographiques : la population en 2011 et trois indicateurs : la variation de la population, le solde naturel et le solde migratoire (chiffres ramenés à 1000 habitants en moyenne annuelle). Soulignons que le rang n'a pas la même valeur selon le nombre de territoires concernés : 21 dans les régions en leur état actuel, 12

selon le projet en cours. Le tableau donne également le rang pour les régions Lorraine et Champagne-A (sur 21), pour l'Alsace-Lorraine (13 régions) et aussi pour l'Alsace, au cas où elle resterait sous forme de collectivité territoriale dans un ensemble de 13 régions de province

Tableau 2 – le rang des régions en matière de vitalité démographique 1968-2010

	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A-L	Alsace
régions concernées	21	21	21	12	13	13
POPULATION						
2011	12	10	18	5	6	12
VARIATION DE LA POPULATION						
1968-75	5	19	13	9	10	4
1975-82	12	21	17	12	12	9
1982-90	11	19	18	12	11	8
1990-99	2	17	19	10	8	1
1999-06	10	19	21	11	9	8
2006-11	10	19	21	11	11	8
SOLDE NATUREL						
1968-75	10	4	6	4	5	6
1975-82	10	7	6	4	5	6
1982-90	9	5	8	4	4	5
1990-99	4	9	8	3	3	2
1999-06	3	9	8	5	4	2
2006-11	4	10	8	4	4	4
SOLDE MIGRATOIRE						
1968-75	5	20	18	11	11	4
1975-82	12	21	19	11	11	9
1982-90	12	21	19	11	11	9
1990-99	8	19	20	11	9	6
1999-06	13	17	20	11	10	9
2006-11	16	18	20	11	11	11

Lecture : ligne population. En 2011, l'Alsace se classe au 12^{ème} rang (sur les 21 régions de province), la Lorraine au 10^{ème} rang. La « grande région » se placerait au 5^{ème} rang (sur 12). La fusion à deux conduirait à placer l'Alsace-Lorraine au 6^{ème} rang, Une fusion Lorraine-Champagne-Ardenne qui laisserait l'Alsace seule, placerait cette dernière au 12^{ème} rang (sur 13).

Ce tableau de classement est proposé à la réflexion car de plus en plus souvent l'habitude est prise de présenter les performances des régions, des villes, des universités, etc., selon le rang. Dans la composition actuelle, l'Alsace, malgré les difficultés évoquées plus haut (solde migratoire déficitaire), parvient à maintenir son rang en matière de croissance de la population. Après fusion, la « grande région » se retrouve en queue de classement pour la croissance de la population à cause des bilans migratoires très médiocres. En revanche le solde naturel place la

nouvelle région à un bon rang puisque les trois composantes appartiennent à la partie septentrionale du territoire national qui, naguère était appelé le « croissant fertile ».

Dans l'hypothèse où l'Alsace resterait seule et où Lorraine et Champagne-Ardenne fusionneraient, l'Alsace (colonne de droite) se placerait au 8^{ème} rang (sur 13) pour la variation de la population. Dans la série historique effectuée sur les mêmes contours l'Alsace aurait été au premier rang selon ce même critère. Autre remarque : sur le critère de la population totale, l'Alsace est actuellement au 12^{ème} rang (sur 21 régions). Après fusion, elle serait encore au 12^{ème} rang, mais cette fois sur 13 régions. On constate ainsi que la réforme territoriale, telle qu'elle est prévue, aurait effectivement fait disparaître les plus petites régions (sauf la Corse). A travers cet exemple, on voit l'intérêt, mais aussi les limites de ce type de classement.

2 – L'âge

On sait que la structure différentielle par âge d'un territoire est déterminante pour nombre de domaines de la gouvernance (formation, assistance au troisième âge, etc.). En l'occurrence, l'ensemble de la population a été découpée en 6 classes d'âge de même amplitude (15 ans), à l'exception de la classe supérieure (75 ans et plus), ouverte. Plutôt que d'indiquer les pourcentages propres à chaque tranche d'âge et à chaque région, on propose d'emblée une présentation des caractéristiques propres à chaque territoire sous la forme d'indicateurs de spécificité et de rang.

Tableau 3-A – Spécificités et rang selon la structure par âge (RP2011)

Tranche d'âge	SPECIFICITE					RANG				
						sur 21 régions			sur 12 reg	sur 13 rég
	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
00-14 ans	99,3	96,6	100,8	98,5	97,8	11	12	7	7	8
15-29 ans	106,4	105,1	102,8	105,0	105,7	2	4	7	2	2
30-44 ans	106,1	100,2	98,4	101,7	102,8	1	10	14	4	3
45-59 ans	103,9	104,5	101,4	103,6	104,3	3	1	10	1	1
60-74 ans	91,0	96,1	98,2	94,9	93,9	19	15	14	11	12
75 ans et plus	83,3	93,0	96,2	90,5	88,7	19	16	14	11	12

L'Alsace se place ainsi au deuxième rang dans le classement des 21 régions. Le classement A-L-C se fait sur 12 régions, le classement A-L sur 13 régions.

L'indicateur de spécificité. C'est le rapport entre deux pourcentages. Par exemple, pour les 15-29 ans. La proportion de jeunes est en Alsace de contre 17,8% dans l'ensemble des régions de province, pourcentage de référence. L'indicateur de spécificité est donc égal à 106%. L'indice, ici supérieur à 100, exprime de façon relative le degré de spécificité en la matière.

La lecture des singularités régionales est facilitée par l'emploi de symboles ³ (de + + + + à - - - -). On voit alors apparaître une spécificité alsacienne : la surreprésentation des personnes en âge de travailler, une très faible proportion de personnes âgées et une proportion d'enfants de moins de 15 ans assez proche de la moyenne. La Lorraine et la Champagne-Ardenne ont des structures nettement moins différenciées. Après fusion, la « grande région » présente donc une structure plus proche de la moyenne ; la structure reste moins éloignée de la moyenne si la fusion se fait à deux (Alsace et Lorraine).

Tableau 3b – Les spécificités exprimées sous forme de caractères symboliques (RP2011)

tranche d'âge	% province	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
00-14 ans	18,1	.	-	.	-	-
15-29 ans	17,8	++	+	+	+	+
30-44 ans	19,3	+	.	-	+	+
45-59 ans	20,2	+	+	+	+	+
60-74 ans	15,0	--	-	-	-	--
75 ans et +	9,7	---	-	-	--	--

3 - Le diplôme

³ **Les seuils** L'usage des indices de spécificités est bien adapté lorsqu'il s'agit de comparer entre eux des classes d'effectif du même ordre de grandeur, ce qui est le cas en matière d'âge. En revanche quand les effectifs sont très petits, la méthode tend à faire apparaître plus des cas singuliers que des différences lourdes. Dans le cas contraire, quand un groupe est surreprésenté (par exemple s'il y a deux groupes l'un de 30% et l'autre de 70%), un même écart, en points, se traduira par des indicateurs très élevés dans le premier cas et très affaiblis dans le second. Seuils retenus³ (utilisés dans toutes les comparaisons de ce document, quand il s'agit de comparer des structures) :

++++	: > 124,6	----	: < 80,7
+++	: 112,7 > sp > 124,6	---	: 80,7 < sp < 88,7
++	: 106,2 > sp > 112,7	--	: 88,7 < sp < 94,2
+	: 101,0 > sp > 106,2	-	: 94,2 < sp < 99,0
.	: 99,0 < sp < 101		

Noter que les seuils ne sont pas symétriques (du fait qu'un écart positif de 20% se traduit par un indicateur de 120%, alors qu'un écart négatif par un indicateur de 83,3%).

Noter aussi que les seuils ci-dessus ne valent que pour des structures voisines de 15% (dans les autres cas, une correction a été apportée, détail de la méthode dans le document complémentaire à paraître évoqué plus haut)

Compte tenu des mutations profondes qui ont touché tant les systèmes de formation que les économies des régions, des résultats trop généraux, qui ne tiendraient pas compte notamment de l'âge, ont relativement peu d'intérêt. C'est pourquoi, dans cette troisième partie, la population a été découpée en trois groupes d'âge : les 25 à 34 ans, les 35-44 ans et les 45-54 ans. La distinction hommes/femmes s'avère également pertinente. La nomenclature des diplômes utilisée pour la diffusion des données des recensements propose 11 modalités. Celles-ci ont été regroupées en 6 catégories⁴.

Tableau 4 – le niveau de diplôme : indicateurs de spécificité – 2011

		HOMMES						FEMMES					
25 A 34 ANS													
Niveau de diplôme	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	
Pas de diplôme	11,6	+++	.	++	++	++	9,7	+++	+	+++	+++	++	
CEP-Brevet collège	4,1	----	+	+	-	--	3,7	---	+	++	-	--	
CAP - BEP	25,3	+	++	+++	++	+	17,0	+	++	++	++	+	
Niveau Bac.	7,3	--	-	--	--	--	8,7	--	-	-	-	-	
Bac.tech-DUT-BTS	34,1	--	+	-	-	-	38,8	-	+	-	.	.	
Univ. 2 ou 3ème cycle	17,7	++	--	---	--	-	22,1	+	---	----	---	--	
35 A 44 ANS													
Niveau de diplôme	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	
Pas de diplôme	14,4	+	+	+++	++	+	13,4	++	++	++++	+++	++	
CEP-Brevet collège	4,1	---	--	+	--	---	4,8	---	--	+++	-	--	
CAP - BEP	32,9	++	++	+++	++	++	24,6	+++	+++	++	++	+++	
Niveau Bac.	6,9	--	-	--	--	--	9,7	---	-	--	--	--	
Bac.tech-DUT-BTS	26,2	-	+	--	-	-	30,1	-	-	-	-	-	
Univ. 2 ou 3ème cycle	15,5	+	--	----	--	-	17,4	-	---	----	---	--	
45 A 54 ANS													
Niveau de diplôme	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	
Pas de diplôme	16,5	--	+++	++++	++	+	17,1	.	+++	++++	+++	+++	
CEP-Brevet collège	9,3	---	---	.	---	---	13,2	---	--	++	--	---	
CAP - BEP	39,6	++	+++	++	++	++	28,0	+++	+++	-	+++	+++	
Niveau Bac.	6,7	---	---	---	---	---	11,1	---	---	---	---	---	
Bac.tech-DUT-BTS	16,7	++	-	--	-	.	21,0	+	---	---	--	--	
Univ. 2 ou 3ème cycle	11,2	++	---	----	---	-	9,6	-	---	----	---	---	

Noter que les résultats sont déclaratifs : chacun est amené à indiquer à l'agent recenseur le diplôme le plus élevé. Compte tenu de la multiplicité des modalités possibles et des particularités régionales ou des

⁴ Regroupement des modalités du code DIP – Pas de diplôme (DIP= 01, 02 03), CEP, brevet collège (DIP= 11, 12), CAP-BEP (13, 14), niveau bac baccalauréat général, brevet supérieur (15), bac techn. Baccalauréat technologique, diplôme universitaire 1^{er} cycle, BTS, DUT (16-17), Univ. 2^{ème} et 3^{ème} cycle : (18)

pays (pour les étrangers) les contours des catégories sont flous par nature. Cela n'enlève rien à l'intérêt des résultats. Il faut souligner également que les symboles + ont une connotation négative quand il s'agit des diplômés les moins élevés, et inversement.

Il ressort une spécificité (tableau 4) propre aux trois régions, à tous les âges, pour les deux sexes : une surreprésentation des diplômés d'un CAP ou d'un BEP (une seule exception). A l'inverse peu de personnes se déclarent titulaires du baccalauréat (ou du niveau), sans autre mention d'un autre diplôme.

Dans les autres cas on relève souvent une opposition entre d'une part l'Alsace et d'autre part les deux autres régions. C'est particulièrement vrai pour les diplômés de l'enseignement supérieur : ils sont nettement plus nombreux en Alsace et chez les jeunes, pour les deux sexes. On souligne également que la catégorie Bac technique-BTS-DUT..., qui comprend de nombreux diplômés, est très peu représentée en Alsace chez les jeunes, alors qu'elle l'est chez les plus âgés.

On souligne cependant que l'Alsace se caractérise déjà par une nette surreprésentation des diplômés de l'enseignement supérieur (2^{ème} et 3^{ème} cycle).

C'est à dessein que le tableau relatif au 15-24 ans ne figure pas dans la série retenue ici. Le calcul des spécificités n'est pas très pertinent dès lors que 80% de ces jeunes sont encore en formation.

4- La situation de la population au regard de l'activité

La comparaison entre les régions en matière d'activité et d'emploi est faite à nouveau en distinguant le sexe et l'âge. Toutefois l'âge est ici découpé en six classes. Quant à la nomenclature utilisée pour caractériser la situation de la population par rapport à l'emploi, elle résulte d'un travail spécifique⁵ effectué à partir des informations disponibles dans les bases de données diffusées par l'Insee à la suite des recensements de la population :

⁵ Voir en annexe la démarche suivie pour l'établissement de cette nomenclature. La catégorie « fonctionnaire » ne figure pas dans les codes disponibles. En revanche un croisement ad hoc permet d'isoler un groupe « titulaires de la fonction publique » (voir annexe). Certes on ne saurait fixer des contours rigoureux à ces catégories, mais les ordres de grandeur sont globalement respectés. On verra combien est discriminante cette distinction public/privé dans les analyses faites sur les territoires.

Regroupements utilisés dans les tableaux et graphiques:

Population active	Population inactive
Non-salariés Apprentis Titulaires de la fonction publique Contrats à durée indéterminée (CDI) Emplois précaires (CDD, stages, intérim...) Chômeurs	Retraités Etudiants Autres inactifs

Les graphiques suivants rendent compte, par sexe et classe d'âge quinquennale, de la part de chaque groupe⁶ dans l'ensemble de la population. Ils font ressortir certains grands traits qui confirment que les parcours professionnels des hommes et des femmes restent encore bien différents.

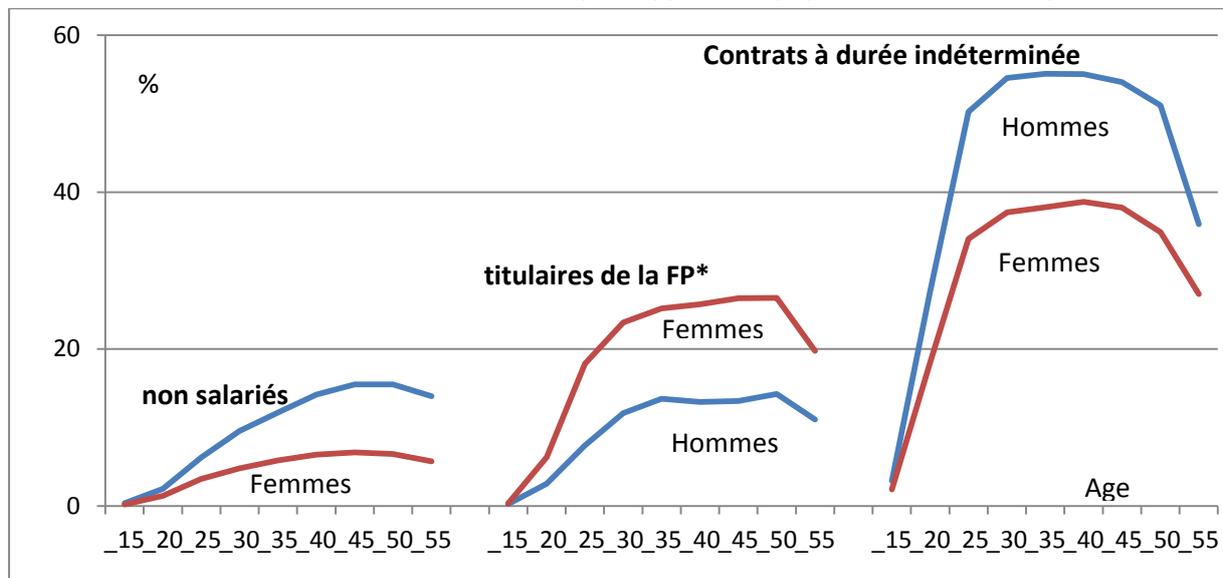
Les six catégories retenues ont été regroupées et font l'objet de deux graphiques.

Il faut bien noter que les chiffres servant à la construction des courbes sont des *pourcentages calculés sur la population totale résidente*. Ainsi on ne rapporte pas le nombre de chômeurs à la seule population active, comme on le fait habituellement. En effet, quand on calcule des taux de chômage au sens du BIT, on rapporte le nombre de chômeurs à un dénominateur, la population active, qui est loin d'être homogène selon les territoires: par exemple, s'il y a beaucoup d'étudiants dans une région, le taux de chômage sera plus grand, toutes choses égales par ailleurs, que dans une autre où les étudiants sont moins nombreux.

⁶ Parmi les neuf groupes, trois d'entre eux, les étudiants, les apprentis et les retraités ne concernent que les classes d'âge extrêmes et la représentation graphique n'a que peu d'intérêt

Graphique 2 : les non salariés, les titulaires et les CDI selon l'âge

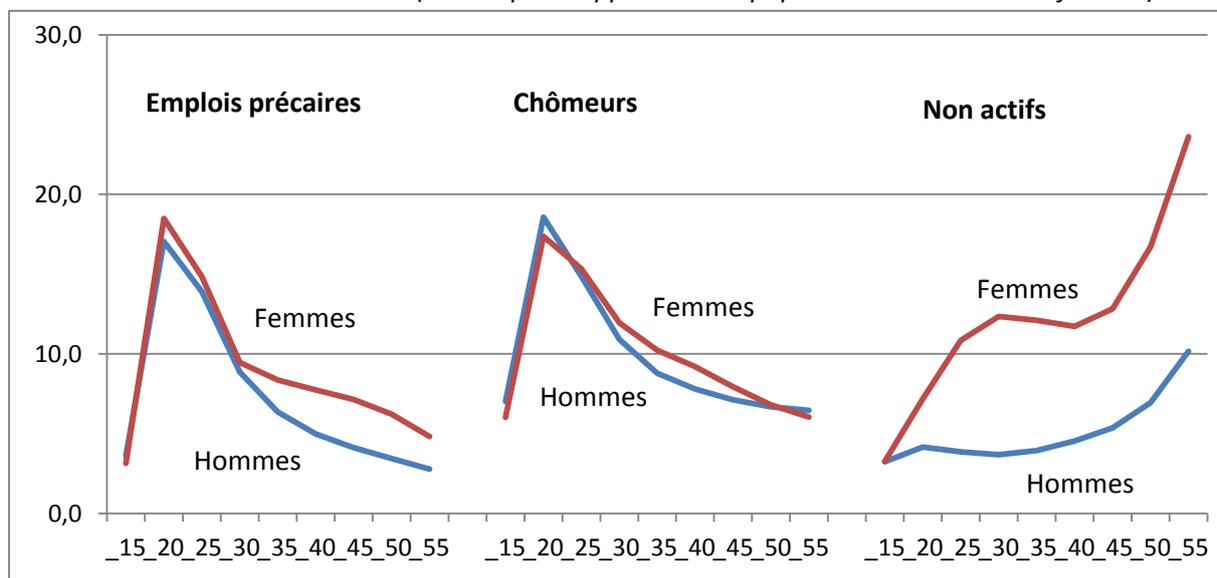
(en % par rapport à la population totale de référence)



*voir annexe

Graphique 3 : les emplois précaires, les chômeurs et les non actifs selon l'âge

(en % par rapport à la population totale de référence)



*Non actifs : étudiants et retraités/pré-retraités non compris

Il apparaît clairement que les profils professionnels des hommes et des femmes restent bien différents. Ainsi, chez les non-salariés, le rapport est d'environ une femme pour deux hommes. C'est l'inverse chez les fonctionnaires où la surreprésentation féminine est manifeste. En

revanche, pour ce qui concerne les contrats à durée indéterminée (secteur privé), les hommes sont nettement plus nombreux. Autour de 35 ans, leur part est supérieure de 15 points environ à celle des femmes.

Au milieu de la période active, on peut estimer que la proportion des emplois « sûrs » (ou relativement « sûrs ») concerne environ les trois quarts des hommes (78%) et les deux tiers des femmes (33%, chiffres qui, rappelons-le, n'intègrent pas la région Ile-de-France).

Le graphique 3 concerne les emplois précaires, les chômeurs (qui font partie de la population active) et les inactifs (retraités et étudiants non compris).

La similitude entre les courbes relatives aux « emplois précaires » et aux chômeurs est frappante. La frontière est poreuse entre ces deux catégories puisque les actifs disposant d'un « petit boulot » sont plus que les autres soumis au risque du chômage, ce qui les conduit à passer souvent d'un statut à l'autre. On constate notamment aussi que les deux courbes, qui marquent un pic très net autour de 20-25 ans, divergent à partir du milieu de la vie professionnelle. Jusqu'à 30 ans environ, hommes et femmes sont soumis au même risque. Après 30 ans, les femmes connaissent plus souvent des situations de précarité.

S'agissant de l'inactivité, celle qui concerne les personnes qui ne cherchent pas d'emploi (par choix, par incapacité, par découragement ou tout simplement à la suite d'un départ, en retraite, souvent d'ailleurs en préretraite), les écarts entre les deux sexes restent encore de l'ordre de 15 points autour de 35 ans.

C'est par rapport à ces données de référence que l'on se propose de décrire les spécificités régionales. Ces tableaux se présentent de façon analogue aux précédents, avec les mêmes seuils. Au-delà des situations particulières qui ne sont pas toujours faciles à expliquer, on retient que les disparités sont nettement plus grandes entre l'Alsace et les deux autres régions qu'entre la Lorraine et la Champagne-Ardenne.

Tableau 5 les spécificités au regard de l'activité

Le % correspond au pourcentage de référence (régions de province)

		HOMMES					FEMMES					
15 A 19 ANS												
catégorie	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
Apprentis	9,5	++	-	+	+	+	3,9	++++	.	-	++	++
C D I	3,2	+	-	-	-	-	2,1	++	--	--	-	+
Emp. précaires	3,6	.	--	+++	.	-	3,1	.	-	-	-	.
Etudiants	72,8	---	++	--	-	.	81,1	---	.	-	--	--
Chômeurs	7,0	+	.	+	+	+	6,0	+	+	++	+	+
Div inactifs	3,2	-	-	+	.	-	3,3	-	.	+++	+	.
20 A 24 ANS												
catégorie	%.	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
Non salariés	2,2	---	--	--	---	---	1,3	+	-	+	.	.
Apprentis	5,6	-	--	-	--	--	4,1	++	-	---	.	+
Titulaires FP	2,8	-	++	+	+	+	6,2	+++	++	+	++	+++
C D I	27,4	+++	-	-	+	+	18,3	+++	+	-	+	++
Emp. précaires	17,0	+	++	+++	++	+	18,5	--	-	+	-	-
Etudiants	22,2	-	-	---	--	-	27,1	-	-	----	--	-
Chômeurs	18,6	-	+	++	+	+	17,4	--	.	++	-	-
Div inactifs	4,2	--	-	-	--	--	7,2	--	+	+++	+	-
25 A 29 ANS												
catégorie	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
Non-salariés	6,2	---	---	-	---	---	3,5	--	--	--	--	--
Titulaires FP	7,7	-	++	++	+	+	18,1	+	++	+	+	+
C D I	50,2	++	-	--	.	+	34,1	++	+	--	+	++
Emp. précaires	13,9	-	+	+	+	.	14,8	---	--	-	--	--
Etudiants	2,4	++	-	-	+	+	2,6	++	--	---	-	.
Chômeurs	14,9	-	+	+	+	.	15,3	--	-	+	-	-
Div inactifs	3,9	--	++	+++	+	+	10,8	+	++	+++	++	++
30 A 39 ANS												
catégorie	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
Non-salariés	10,8	----	----	--	----	----	5,3	---	---	--	---	---
Titulaires FP	12,8	---	+	++	.	-	24,3	--	+	.	.	.
C D I	54,8	++++	++	-	++	+++	37,8	+++	.	--	+	++
Emp. précaires	7,5	--	.	+	-	-	8,9	---	--	.	--	--
Chômeurs	9,8	+	+	+	+	+	11,0	-	+	+	.	-
Div inactifs	3,8	--	+	+	.	-	12,2	-	+++	++	++	++

40 A 49 ANS													
catégorie	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	
Non-salariés	14,9	----	----	-	----	----	6,7	----	----	--	----	----	
Titulaires FP	13,3	----	+	--	--	--	26,1	--	+	.	-	-	
C D I	54,5	++++	+++	++	+++	++++	38,4	++++	.	-	++	+++	
Emp. précaires	4,5	--	--	-	--	--	7,4	---	--	.	--	---	
Chômeurs	7,5	-	+	+	+	+	8,6	--	.	+	-	-	
Div inactifs	4,9	---	-	.	-	--	12,3	--	+++	+++	++	+	
50 A 54 ANS													
catégorie	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L	
Non-salariés	15,5	----	----	-	----	----	6,6	----	----	-	---	----	
Titulaires FP	14,3	---	.	--	--	--	26,5	-	+	--	-	.	
C D I	51,1	++++	++	++	+++	+++	34,9	++++	-	+	++	++	
Emp. précaires	3,4	--	-	--	--	-	6,2	---	--	--	--	---	
Chômeurs	6,7	--	.	+	-	-	6,8	--	+	+	.	-	
Retraités	2,1	--	++++	---	+++	++++	2,2	---	+	-	-	-	
Div inactifs	6,9	--	--	--	--	--	16,7	--	+++	+	+	+	

Titulaires de la fonction publique, voir annexe

Constatons tout d'abord qu'en première analyse les deux classes d'âge correspondant au milieu de la vie active (30-39 et 40-49 ans) présentent de nombreuses similitudes, mais aussi quelques différences importantes. En premier lieu, les trois régions se caractérisent par une proportion particulièrement faible de non-salariés. En second lieu, l'Alsace se distingue par un comportement singulier du fait que les emplois dans le secteur privé (en CDI) sont très nombreux, surtout chez les 40-49 ans (l'Alsace se classe en ce domaine au premier rang des régions, ce qui n'est plus le cas pour les plus jeunes). Cette spécificité alsacienne est assez forte pour qu'elle se maintienne encore après fusion, dans la « grande région ». Il faut noter également que les inactifs sont peu nombreux en Alsace. En Lorraine et en Champagne-Ardenne, une tendance se fait jour chez les femmes au retrait du marché du travail.

Néanmoins dans le détail il apparaît des nuances importantes entre les deux classes d'âge : ainsi les chômeurs, mais aussi les inactifs sont, en Alsace relativement plus nombreux dans la classe 30-39 ans que dans la classe 40-49 ans.

La tranche 50-54 ans se caractérise par de grandes différences selon le sexe. L'impact des (pré)retraités est si fort en Lorraine qu'il est ressenti sur l'ensemble de la grande région.

L'impact des difficultés du marché du travail touche sans doute davantage les classes les plus jeunes. On le voit chez les jeunes avec des emplois précaires relativement élevés, surtout chez les hommes. Cependant le chômage ne s'éloigne beaucoup de la moyenne et les retraits de la vie active ne soient pas considérables. La surreprésentation en Alsace des apprentis ne surprend pas. Néanmoins on constate qu'elle ne concerne que les jeunes de 15 à 19 ans. A souligner également, pour cette même région, la fréquence des étudiants dans la classe 25-29

ans : elle contraste avec le déficit relatif des étudiants les plus jeunes (la Lorraine est cependant gratifiée d'un + +).

5 – La catégorie socioprofessionnelle

Dans le même esprit que précédemment, on décrit les spécificités régionales de la population *résidente* ayant un emploi selon la nomenclature des catégories socioprofessionnelles. Deux cas de figure sont présentés : les structures en 2011 et les variations sur la période 2006-2011. On ne traite ici que de deux cas : d'une part une comparaison dans la classification regroupée (six classes), et, d'autre part, une comparaison plus détaillée, dans les six postes de la catégorie « *Cadres et professions intellectuelles supérieures*⁷

6-1 Les CSP regroupées en six modalités.

Le tableau 5a est construit à l'instar des précédents (mêmes seuils), mais il n'a pas été jugé nécessaire de distinguer le sexe.

Tableau 6a : regroupement en 6 modalités : les structures en 2011

(le % correspond au pourcentage dans l'ensemble des régions de province)

CSP (regroupement en 6 postes)	%	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
Agriculteurs exploitants	2,0	----	----	++++	---	----
Artisans, commerçants et chefs d'entre.	6,2	---	---	---	---	---
Cadres et prof. Intellectuelles sup.	12,7	++	---	----	--	-
Professions intermédiaires	24,2	+	-	---	-	-
Employés	29,4	--	++	+	.	.
Ouvriers	25,4	+++	+++	++++	+++	+++

La surreprésentation des ouvriers est évidente et touche les trois régions. L'Alsace se distingue par une proportion élevée de cadres, et, dans une moindre mesure, des professions intermédiaires. Mais ces bons résultats ne permettent pas de relever significativement le niveau des trois régions fusionnées. La spécificité de la Lorraine s'agissant des employés doit sans doute beaucoup à l'importance prise par le mouvement frontalier, notamment à destination du Luxembourg.

⁷ On trouvera dans l'annexe statistique le détail, à savoir les données pour les modalités de la nomenclature CS3 (en 40 postes) pour l'ensemble des régions actuelles et projetées.

Tableau 6 b - les CSP regroupées en 6 postes : les évolutions 2006-2010

CSP (regroupement en 6 postes)	% province	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
Agriculteurs exploitants	0,84	++	-	++	+	+
Artisans, commerçants et chefs d'entre.	1,08	.	+	.	.	.
Cadres et prof. Intellectuelles sup.	1,12	-	--	---	--	--
Professions intermédiaires	1,06	-	-	--	-	-
Employés	1,01	-	-	--	-	-
Ouvriers	0,94	--	--	--	--	--

Note technique : la colonne province correspond à la variation de la population active occupée dans l'ensemble des régions de province (0,84 correspond à une diminution de l'emploi Les symboles correspondent à l'écart observé entre les régions et l'ensemble. Les seuils retenus sont les suivants : 91%et moins (- - - -) ; 91 à 95,5 (- - -) ; 95,5 à 97,5 (- -) ; 97,5 à 99,7 (-) ; 99,7 à 100,3 (.) ; 100,3 à 102,5 (+) ; 102,5 à 108 (++) ; 108 à 115 (+++) ; au-delà de 115 (+++). Noter aussi que la référence est la valeur de la colonne « province » : c'est donc pour une région, l'écart à l'évolution moyenne de la modalité.

Il est frappant de constater que les trois régions, sont bien plus que les autres, touchées par les baisses des effectifs. L'Alsace s'en sort toutefois un peu mieux. On remarque que la ligne agriculteurs exploitants est positive dans deux régions, mais en Alsace en particulier, les gains en effectifs sont dérisoires. En revanche le groupe des ouvriers, le plus fortement représenté dans les régions de l'est, est aussi celui qui a enregistré la plus forte diminution des effectifs.

5-2 Les six catégories du poste « Cadres et professions intellectuelles supérieures »

La nomenclature prévoit une déclinaison de chaque poste de la CSP en sous-groupes (CS3 en 40 postes), sachant que chaque modalité peut elle-même être décomposée par profession (486 postes). La catégorie *Cadres et professions intellectuelles supérieures* est ainsi regroupée en 6 modalités. On présente les structures en 2011 (par rapport à l'ensemble des actifs occupés et non des seuls cadres) et les évolutions depuis 2006.

Tableau 7 a : Les cadres et professions intellectuelles supérieures - les structures en 2011

CSP (40 postes)	% province	Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
Professions libérales	1,5	-	--	---	--	--
Cadres de la fonction publique	1,5	-	.	-	.	.
Professeurs, professions scientifiques	2,5	+	.	-	.	+
Prof. de l'information, des arts, du spectacle	0,8	-	---	---	--	--
C. administratifs et commerciaux d'entreprise	3,2	+	--	---	-	-
Ingénieurs, cadres techniques d'entreprise	3,2	++	--	----	-	.

Le déficit relatif des cadres d'entreprises est particulièrement important en Lorraine et en Champagne-Ardenne, cependant que l'Alsace présente une position avantageuse. C'est vrai aussi pour la rubrique professeurs-professions scientifiques qui est bien représentée en Alsace, suffisamment pour donner à l'ensemble Alsace-Lorraine une coloration positive.

Tableau 7-b –les cadres et professions intellectuelles supérieures - les évolutions 2006-2011

CSP (40 postes)		Alsace	Lorraine	Ch-Ard	A-L-C	A - L
Professions libérales	1,14	--	+	---	-	-
Cadres de la fonction publique	1,15	--	--	--	--	--
Professeurs, professions scientifiques	1,02	++	---	-	-	-
Prof. de l'information, des arts, du spectacle	1,13	---	-	----	---	--
C. administratifs et commerciaux d'entreprise	1,23	---	-	---	--	--
Ingénieurs, cadres techniques d'entreprise	1,09	-	---	----	--	--

Hormis le groupe des *professeurs et professions scientifiques* qui reste pratiquement stable (+2) au niveau des régions de province, tous les autres postes connaissent une croissance substantielle de leurs effectifs. Cependant les trois régions de l'est ne profitent de cet avantage que d'une façon atténuée. L'Alsace est même sévèrement touchée s'agissant des cadres d'entreprise, administratifs et commerciaux, un groupe dynamique ailleurs. En revanche, elle l'est un peu moins pour ce qui concerne les ingénieurs (mais la baisse est cependant plus forte qu'en moyenne). En revanche la position de l'Alsace est favorable au titre de la catégorie des professeurs et professions scientifiques.

6 - Pour aller plus loin

Un regard sur les mouvements migratoires

Les derniers chiffres des recensements disponibles sur les échanges migratoires permettent de comparer, dans une certaine mesure, l'intensité des échanges de chaque région avec l'extérieur. On connaît ainsi les navettes (2011) d'une part et les migrations définitives (pour 2008⁸, concernant les changements de résidence au cours des 5 années précédant la date de la collecte). Le recensement ne permet pas de connaître les départs définitifs vers l'étranger ni les arrivées de navetteurs vers la France (effectifs il est vrai peu nombreux aux frontières de l'Est).

Tableau 8 - Principaux échanges concernant les trois régions (en milliers) RP2011

C H A M P A G N E - A R D E N N E						
	Mig. Résidentielles - 2003-2008			Navettes -2008		
	arrivées	départs	solde	arrivés	départs	solde
Ile-de-France	20,0	16,9	3,1	3,4	10,3	-6,9
Lorraine	8,3	11,4	-3,1	6,2	4,1	2,1
Alsace	2,2	3,0	-0,8	0,2	0,6	-0,4
Autres régions	44,1	68,4	-24,0	15,1	10,5	4,7
total Métropole	74,6	99,8	-24,9	24,9	25,4	-0,5
étranger	11,3	n.c.	n.c.	n.c.	3,9	n.c.
L O R R A I N E						
	Mig. Résidentielles - 2003-2008			Navettes -2008		
	arrivées	départs	solde	arrivées	départs	solde
Ile-de-France	14,5	17,6	-3,1	2,7	4,9	-2,1
Champ.-Ard.	11,4	8,3	3,1	4,1	6,2	-2,1
Alsace	14,9	15,8	-0,8	6,3	13,1	-6,8
Autres régions	47,8	73,5	-25,7	8,5	7,2	1,4
total Métropole	88,6	115,2	-26,6	21,6	31,3	-9,6
étranger	28,2	n.c.	n.c.	n.c.	92,0	n.c.
A L S A C E						
	Mig. Résidentielles - 2003-2008			Navettes -2008		
	arrivées	départs	solde	arrivées	départs	solde
Ile-de-France	11,4	14,1	-2,7	3,3	3,2	0,1
Champ.-Ard.	3,0	2,2	0,8	0,6	0,2	0,4
Lorraine	15,8	14,9	0,8	13,1	6,3	6,8
Autres régions	40,0	54,7	-14,7	11,4	6,8	4,4
total Métropole	70,2	86,0	-15,8	28,3	16,5	11,6
étranger	33,3	n.c.	n.c.	n.c.	63,4	n.c.

⁸ En fait c'est la dernière année disponible du fait du changement dans la formulation de la question (on demande maintenant la résidence antérieure un an avant et non cinq ans avant la date de la collecte)

Les migrations résidentielles. Les trois régions accusent un solde négatif. Le rôle des régions partenaires comme celui de la capitale ne sont pas déterminants dans ce bilan, même si la Champagne-Ardenne a gagné quelques milliers de Franciliens. Ce sont les régions dynamiques ou plus ensoleillées de l'ouest et du sud qui contribuent à la formation d'un bilan migratoire très négatif. A noter qu'en intensité migratoire (effectifs d'arrivées et de départs), les échanges de l'Alsace et de la Lorraine entre eux sont du même ordre de grandeur que ceux qui se font avec la capitale.

Les navettes. Les migrations de travail, du moins pour l'Alsace et plus encore pour la Lorraine, sont essentiellement transfrontalières puisque, selon les derniers chiffres, la barre des 100000 frontaliers (statistiques administratives pour 2014) a été franchie s'agissant de la Lorraine (92000 en 2011 selon le recensement). Au regard de ces chiffres, les navettes quotidiennes entre régions voisines sont négligeables. Cependant, du fait fort déséquilibre qui se manifeste dans les échanges entre la Lorraine et l'Alsace, celle-ci gagne quelque 7000 actifs dans les échanges quotidiens.

De toute évidence, et pour autant que l'on se réfère à des flux de personnes et d'actifs), tant la Lorraine que l'Alsace sont plus ouvertes vers les économies étrangères, voire vers la capitale, que vers leurs voisins. Il est vrai que s'agissant des navettes avec Paris, les échanges sont facilités par l'amélioration des communications (TGV) et que, s'agissant des navettes transfrontalières, les fortes concentrations de la population près de la frontière (Luxembourg, Karlsruhe, Strasbourg, Bâle ...) facilitent les échanges, alors qu'aucune aire urbaine ne franchit de façon significative la limite entre Lorraine et Alsace.

Soulignons que 10% de la population active lorraine travaille hors de frontières (voir tableau suivant)

Tableau 9 - les frontaliers selon la catégorie socioprofessionnelle – 2011

(en % par rapport à la population résidente)

région	Ensemble	Catégorie socioprofessionnelle				
		Art.-Com. Chefs d'ent.	Cadres sup.	Prof. Interm.	Employés	Ouvriers
Lorraine	9,6	3,7	10,0	8,4	9,0	12,9
Alsace	7,9	3,0	8,4	6,8	5,1	12,6

Quelques chiffres plus récents. Les informations figurant dans ce document datant de 2011, dernière année de disponibilité du recensement, elles peuvent dans une certaine mesure paraître déjà anciennes. Certes, mais les indicateurs les plus récents concernant l'emploi au lieu de travail (appareil productif) montrent bien que les trois régions sont toujours en grande difficulté. La Lorraine, nettement plus peuplée que l'Alsace, compte maintenant un peu moins d'emplois salariés dans le secteur privé que sa voisine (454 000 emplois en Lorraine contre 470 000 pour l'Alsace (dans l'industrie, respectivement 121 000 et 130 000 salariés). La régression de l'emploi salarié de 2011 à 2013 est partout forte, surtout en Lorraine. Même si les régions du nord et de l'est sont plus touchées, les autres n'ont pas été pour autant épargnées.

Tableau 10 - Emploi salarié du secteur privé, en milliers (situation au 4^{ème} trimestre)*milliers*

Région	Effectifs 2013	Variations 2011-2013	Effectifs 2013	Variations 2011-2013
Champagne-Ardenne	281,7	-12,8	80,7	-6,1
Lorraine	454,5	-20,1	120,9	-9,9
Alsace	469,8	-7,0	129,8	-4,2
Métropole	15454,4	-55,3	10882,9	92,8

Source INSEE (données administratives)

Cette atonie de l'activité économique se traduit par une augmentation des taux de chômage : entre 2011 et 2104 (1^{er} trimestre), + 1 point pour l'Alsace, +1,7 point pour la Champagne-Ardenne. L'Alsace qui fut longtemps épargnée, reste avec un taux de 8,0 % mieux placée que ses voisines qui ont chacune environ 10,5% de chômeurs. En Lorraine, la poussée frontalière n'a pas suffi à détendre de façon significative le marché du travail. En Alsace (pas de chiffre officiel récent), la stagnation, voire la régression des effectifs frontaliers n'a pu, à l'inverse, que contribuer à la dégradation du marché du travail régional.

Conclusion

Il ressort des analyses comparatives que la nouvelle entité régionale (Alsace-Lorraine ou A-L-C) faite de 2 ou 3 régions conservera certaines caractéristiques communes propres à sa position géographique dans l'est de la France. Dans cet ensemble l'Alsace possède nombre de spécificités. Elle en conservera un certain nombre, mais en perdra d'autres. Ainsi la grande région restera caractérisée par une forte proportion de personnes en âge de travailler (assez peu de jeunes, très peu de personnes âgées), une proportion importante d'ouvriers. En revanche la richesse de l'Alsace en cadres se diluera dans le nouvel ensemble

Les évolutions récentes concernant la dynamique démographique font malheureusement apparaître une convergence des trois régions qui se parmi les territoires peu attractifs. Il reste cependant que, compte tenu de l'importance des établissements d'enseignement supérieur en Alsace et en Lorraine, il demeurera toujours, eu égard à la moyenne des régions de province, une population étudiante relativement importante et donc un capital intellectuel élevé, que l'union se fasse à deux, à trois, ou ... qu'elle ne se fasse pas.

Annexe

La classification de la population selon la position par rapport à l'emploi

La classification utilisée dans la partie emploi (§ 4) appelle quelques remarques de méthode. Les fichiers-détails du recensement mis en ligne ne permettent pas d'isoler la catégorie « *agents de la fonction publique* ». En revanche en sélectionnant certains postes bien typés de la nomenclature en 40 postes de la catégorie socioprofessionnelle, on peut approcher le contenu de ce groupe. Les modalités des codes et leurs libellés sont les suivants :

33 : *cadres de la fonction publique*

34 : *professeurs, professions scientifiques*

42 : *professeurs des écoles, instituteurs et assimilés*

43 : *professions intermédiaires de la santé et du travail social*

45 : *professions administratives de la fonction publique*

52 : *employés civils et agents de service de la fonction publique*

53 : *policiers et militaires*

En croisant l'ensemble ainsi constitué avec le code « *Condition d'emploi* » (EMPL) qui distingue, pour les salariés, les catégories suivantes, à savoir :

12 : *placés dans une agence d'intérim*

13 : *emplois jeunes, CES, contrats de qualification*

14 : *stagiaires rémunérés en entreprise*

15 : *autres emplois à durée limitée, CDD, contrats courts, vacataires*

16 : *emplois sans limite de durée, CDI, titulaires de la fonction publique,*

on crée les postes suivants (chiffres pour la métropole, afin de faciliter les comparaisons avec d'autres sources, notamment pour les emplois publics):

Tableaux 11 : catégories proposées, regroupées en 11 postes – détail pour les précaires

Effectifs en millions, concerne les 15-59 ans

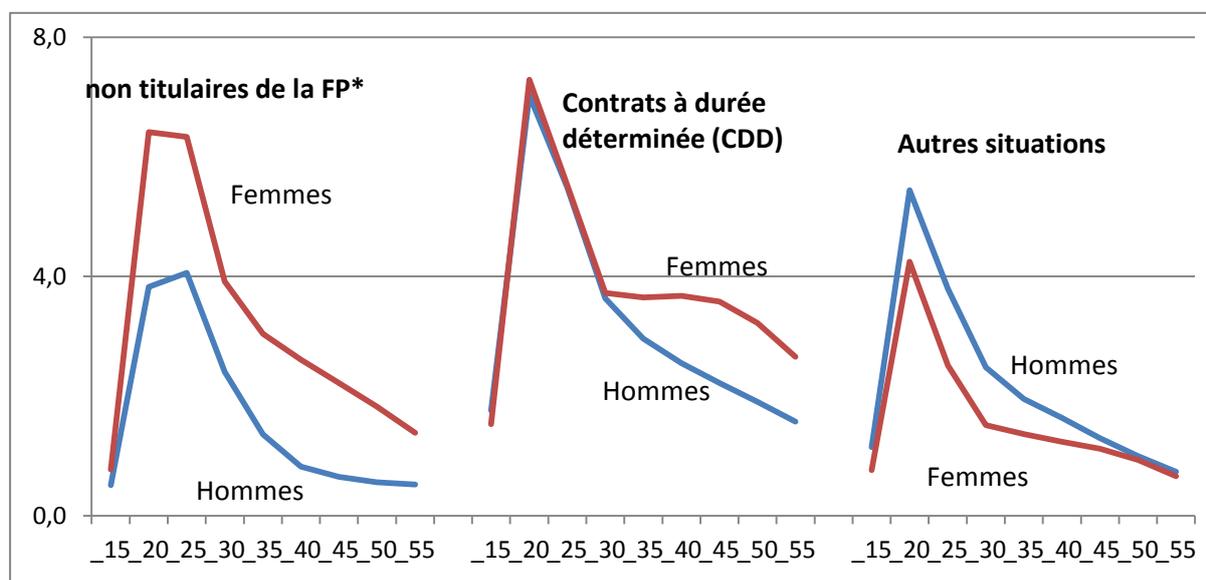
Population active			Population non active		
catégorie	Métropole	Province	catégorie	Métropole	Province
Non salariés	2,6	2,2	Etudiants	4,1	3,2
Apprentis	0,5	0,4	Retraités	0,7	0,7
Titulaires FP	5,4	4,3	Autres	3,2	2,6
CDI	13,8	10,8	non actifs	8,0	6,5
Précaires	2,8	2,3			
Chômeurs	3,6	2,9			
actifs	28,7	22,9			

Les précaires en trois groupes

Précaires (province)	
non titulaires FP	0,71
CDD	1,04
Autres	0,57
Total	2,31

Graphique 4 : le poids des trois catégories d'emplois « précaires »

(en % par rapport à la population totale de référence)



* Non titulaires de la fonction publique : sauf les stagiaires

Divers : intérimaires, contrats jeunes, stagiaires (yc travaillant dans les services publics).

Les courbes présentent une certaine similitude : ces emplois concernent certes surtout des jeunes, mais pas uniquement. Toutefois si les femmes sont plus nombreuses chez les non titulaires de la fonction publique (comme elles le sont chez les titulaires) et chez les CDD, en revanche les hommes sont plus nombreux dans la catégorie divers qui comprend entre autre les travailleurs intérimaires.

L'ensemble de ces catégories est regroupée sous le vocable « emplois précaires » (par opposition aux emplois en CDI ou aux emplois sans limite de durée pour les titulaires de la fonction publique).